

Cette commission sera composée de neuf membres, un pris dans chaque province.

Art. 2. Cette commission est chargée de prendre près des différents ministres tous les renseignements propres à éclairer le congrès national sur les questions relatives au choix définitif du chef de l'État, aux limites du territoire et aux négociations avec la Hollande.

Elle ne pourra se mettre en relation directe avec les gouvernements étrangers.

Art. 3. Chaque membre de la commission jouira d'une indemnité mensuelle de 200 florins.

(P. V.)

N° 90.

Mise à l'ordre du jour de la question du choix du chef de l'État.

Proposition faite dans la séance du 25 mai 1831.

AU NOM DU PEUPLE BELGE,

Attendu qu'il est urgent de procéder au choix du chef de l'État, et qu'il convient de mettre tous les membres du congrès à même de prendre part à cette élection,

Le congrès décrète que la question du choix du chef de l'État sera portée à l'ordre du jour du 1^{er} juin prochain (a).

CHARLES LECOQ.	C. T. LE BON.
BARON DE SÉCUS.	P. PEETERS.
F. DE SÉCUS.	J. J. BUYSE-VERSCHEURE.
VILAIN XIII.	DE DECKER.
L'abbé BOUCQUEAU DE VILLERAIE.	F. BAUGNIET.
BLOMME.	BARON DE WOELMONT.
E. C. DE GERLACHE.	BARON VAN DEN BROUCKE DE TERBECQ.
ED. DE ROUILLÉ.	DE FOERE.
LIEDTS.	C. COPPIETERS.
HENRI DE BROUCKERE.	J. BOSMANS.

(a) M. Constantin Rodenbach avait déposé, le 24 mai, une proposition semblable ; il en fut donné lecture dans la séance du 25 mai ; elle est ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de demander au congrès que la discussion sur le choix du chef de l'État soit fixée au 1^{er} juin prochain.

» C. RODENBACH. »

Dans la même séance du 25 mai, M. Pirson avait aussi

L. LE BÈGUE.	Le marquis DE RODES.
DE CONINCK.	L'abbé VAN CROMBRUGGE.
DE NEF.	LEFEBVRE.
ALLARD.	H. M. VAN INNIS.
L'abbé POLLIN.	GENDEBIEN (père).
RAIKEM.	Le baron J. D'HOOGHIVORST.
DE TIECKEN DE TERHOVE.	J. J. THIENPONT.
COMTE D'ARSCHOT.	Le marquis RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA.
N. A. GELDERS.	L. B. COPPENS.
D'HANIS VAN CANNART.	ZOUDE (de Saint-Hubert).
ROUPE.	E. CAUVIN.
BARBANSON.	D'MARTIGNY.
BARON VERSEYDEN DE VARICK.	JAMINÉ.
BARON DE LEUZE.	DE STOCKHEM.
L. JACOBS.	Le vicomte DE JONGHE.
M. VANDER BELEN.	LE GRELLE.
DE VILLE.	DUMONT.
BERGER.	VAN HOOBROUCK DE MOOREGHEM.
BARON OSY.	A. BISCHOFF.
P. VERWILGHEN.	
COMTE G. DE BOCARMÉ.	

(A. C.)

N° 91.

Élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg.

Proposition faite dans la séance du 25 mai 1831 (b).

Les députés soussignés proposent le prince Léopold de Saxe-Cobourg pour roi de la Belgique.

L'abbé BOUCQUEAU DE VILLERAIE.	ZOUDE (de Saint-Hubert).
COMTE D'ARSCHOT.	VERWILGHEN.
N. A. GELDERS.	M. VANDER BELEN.
C. LECOQ.	A. LEFEBVRE.
CONSTANTIN RODENBACH.	Le baron VERSEYDEN DE VARICK.
BARBANSON.	JOS. DE SMET, chanoine.

fait une proposition qui rentre dans celles de M. Constantin Rodenbach, de M. Charles Lecocq et autres députés.

(b) Elle était primitivement signée par 95 députés ; dès qu'elle eut été distribuée aux membres de l'assemblée, 17 autres députés vinrent y apposer leurs signatures. Pour les distinguer des premiers, leurs noms sont imprimés en caractères italiques.

La discussion sur le choix du chef de l'État occupa la séance du 3 juin 1831. Le lendemain, S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut proclamé roi des Belges, à la majorité de 152 voix contre 43.